



harcèlement morale au travaille

Par **benadi**, le **14/03/2011** à **00:41**

Ca fais 9 ans que je suis employer dans un restaurant ou je suis plongeuse/Aide de cuisine, depuis 1 ans tout a basculer avec mon employeur, car je ne voulais pas signer un avenant concernant le salaire, pour une réduction des heures.

Alors depuis, c'est de l'harcèlement morale, coupure d'eau chaude (je mer sert que de l'eau froide, pour laver les casserole grasse) pas de prime de noël pour 2010, psychologiquement cela me marque de travailler dans ces conditions.

l'employeur a t il le droit de nous faire travailler pendant des jours de congé pour récupérer des heures? Aidez moi svp j'ai envie d'avoir plus de renseignement concernant mes droits.